



---

# communiqué

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Le gouvernement du Canada soutient l'accessibilité pour l'ensemble des Canadiens

**Miramichi (Nouveau-Brunswick), le 29 octobre 2010** — Les organismes peuvent maintenant présenter une demande de financement dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité du gouvernement du Canada pour des projets visant à accroître ou à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

La députée de Miramichi, M<sup>me</sup> Tilly O'Neill Gordon, a invité aujourd'hui les organismes à présenter leur demande pour obtenir un financement sous forme de contribution allant de 500 000 dollars à 3 millions de dollars dans le cadre de l'appel de propositions visant les projets de moyenne envergure. Les projets peuvent comprendre la rénovation, le réaménagement ou la construction d'installations au Canada qui permettront aux organismes de mieux servir les personnes handicapées.

« Notre gouvernement reconnaît les capacités de tous les Canadiens et nous nous réjouissons des progrès que nous avons réalisés en tant que société vers la pleine intégration des personnes handicapées, a déclaré M<sup>me</sup> O'Neill Gordon. Grâce au Fonds pour l'accessibilité, le gouvernement du Canada améliore l'accès aux installations, aux activités et aux services de sorte que tous les Canadiens puissent participer pleinement à la société. »

Les organismes ont jusqu'au 13 janvier 2011 pour présenter une proposition dans le cadre du volet des projets de moyenne envergure du Fonds pour l'accessibilité.

.../2

- 2 -

Pour soumettre une demande de financement ou vous renseigner davantage au sujet du Fonds pour l'accessibilité, veuillez visiter le site [www.rhdcc.gc.ca/handicape](http://www.rhdcc.gc.ca/handicape) ou composer le 1-866-268-2502.

- 30 -

Le présent communiqué est également offert en médias substitués, sur demande.

**Pour de plus amples renseignements (médias seulement) :**

Michelle Bakos  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre Finley  
819-994-2482

Bureau des relations avec les médias  
Ressources humaines et Développement  
des compétences Canada  
819-994-5559

---

# document d'information

---

## **Fonds pour l'accessibilité – Volet des projets de moyenne envergure**

Le volet des projets de moyenne envergure du Fonds pour l'accessibilité offre un financement allant de 500 000 dollars à 3 millions de dollars aux organismes dont les projets contribuent à rendre un environnement accessible pour les personnes handicapées ou à améliorer l'accessibilité au moyen de réaménagements, de rénovations ou encore de construction d'installations au Canada.

Tous les projets doivent contribuer à rendre un environnement accessible pour les personnes handicapées au Canada ou à améliorer l'accessibilité, et être assortis de partenariats communautaires.

Voici les types d'organismes pouvant présenter une demande :

- les organismes sans but lucratif;
- les petites municipalités (celles affichant une population de moins de 250 000 habitants selon le dernier recensement);
- les petits organismes privés (ceux qui comptent moins de 50 employés et ceux dont les recettes brutes annuelles sont inférieures à cinq millions de dollars);
- les collèges et les universités;
- les gouvernements territoriaux;
- les gouvernements autochtones.

Le Fonds pour l'accessibilité a été annoncé pour la première fois en 2007 en tant que programme triennal de 45 millions de dollars visant à appuyer la réalisation de projets communautaires partout au Canada. En 2010, le gouvernement a engagé 45 millions de dollars afin de renouveler le Fonds pour une période supplémentaire de trois ans. Depuis le premier appel de propositions en 2008, plus de 300 organismes ont reçu du financement pour améliorer l'accessibilité dans leur collectivité.

Le gouvernement continue d'appuyer les Canadiens handicapés et leur famille au moyen de programmes et d'initiatives comme le Régime enregistré d'épargne-invalidité, le volet consacré aux personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social, le programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, les Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et les mesures d'aide aux études postsecondaires pour les étudiants handicapés.